Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260331-20032026_002-DE

DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame FEBVIN Marilyne, Maire.
Date de la convocation : 17 Mars 2020.
Présents : Mme ARHUÉRO Emeline, Mr CORDEROCH Killian, Mme FEBVIN Marilyne, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr LE MAUFF Nathanaël, Mr PETIT Pascal, Mme PLUNIAN Anne-Hélène, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mr LE ROUX Nicolas.
Secrétaire de séance : Mme ARHUÉRO Emeline a été nommée secrétaire de séance.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de fixer le montant des indemnités de fonctions allouées au maire et aux adjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- à Madame le Maire le montant maximum de l'indemnité autorisée, suivant la strate démographique à laquelle appartient la commune, soit 28.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- à Monsieur l'adjoint aux Finances : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- à Madame l'adjointe au Cadre de Vie et à la Vie Sociale : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- à Monsieur l'adjoint aux Travaux : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le versement des indemnités sera effectué mensuellement.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-CARADEC TRÉGOMEL (MORBIHAN)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié